



arianeGROUP



DÉCLARATION DE PRINCIPES RELATIFS AUX DROITS HUMAINS ET À L'ENVIRONNEMENT

ArianeGroup Holding est une coentreprise formée par Airbus et Safran, structurée autour de trois principaux domaines d'activité : le transport spatial, la défense et les équipements et services.

ArianeGroup conçoit et développe des systèmes de lancement performants, et propose des solutions spatiales innovantes pour des applications civiles et militaires, adaptées aux besoins des clients institutionnels, commerciaux et industriels. Sa mission est de « *tracer la voie européenne vers l'espace, pour le bien-être de tous les citoyens dans un monde plus sûr* ».

Dans la présente Déclaration de Principes relatifs aux Droits humains et à l'Environnement (la « Déclaration »), « ArianeGroup » désigne ArianeGroup Holding SAS, la société mère, ainsi que ses filiales de premier niveau, ArianeGroup SAS et ArianeGroup GmbH.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION

La présente Déclaration décrit les mesures mises en place par ArianeGroup pour identifier les risques et prévenir les impacts sur les droits humains, les libertés fondamentales, la santé, la sécurité et l'environnement, qui résultent de ses activités et de ses relations avec les sous-traitants et fournisseurs.

Elle précise les principes issus de l'Engagement d'ArianeGroup en faveur de la protection des Droits humains et de l'Environnement, signé par le Président exécutif d'ArianeGroup.

Ce document s'inscrit dans le cadre du Devoir de Vigilance d'ArianeGroup (conformément au Code de commerce français), et répond aux exigences de la loi allemande sur le devoir de diligence dans les chaînes d'approvisionnement (*Lieferkettensorgfaltspflichtengesetz*) du 16 juillet 2021 (la « Loi »).

Il s'applique à l'entité suivante relevant du champ d'application de la Loi : ArianeGroup GmbH.

NOTRE GOUVERNANCE

ArianeGroup s'engage pleinement en faveur du développement durable, en plaçant sa responsabilité d'entreprise citoyenne au cœur de ses actions. Son ambition : faire de l'accès à l'espace un levier pour un avenir durable sur Terre.

Ses engagements en matière de développement durable, renforcés par son Engagement en faveur de la Protection des Droits humains et de l'Environnement, qui a été validé au plus haut niveau par le Président exécutif, couvrent la protection de l'environnement et des droits humains.

Le Comité exécutif d'ArianeGroup a adopté et supervise une feuille de route dédiée au développement durable, assortie d'un suivi annuel permettant d'en ajuster les priorités.

Le Secrétaire général d'ArianeGroup est chargé de piloter la mise en œuvre des engagements en matière de développement durable.

Au sein de la direction du Secrétariat général, l'équipe Développement durable & Corporate Support assure la coordination de ces initiatives à l'échelle du Groupe et en rend compte tous les deux mois au Comité de Pilotage du Développement durable, principal organe décisionnel sur ces questions pour ArianeGroup et ses filiales. Ce Comité est composé du Président exécutif, du Directeur technique, du Directeur des Ressources humaines (DRH), du Secrétaire général, du Directeur de la Stratégie et de l'Innovation, du Directeur de la Communication et du Chef de Cabinet du Président exécutif.

ArianeGroup a constitué des équipes transversales au sein de toutes les fonctions concernées afin d'élaborer et de déployer une stratégie de gestion durable, harmonisée et globale. Ces équipes et fonctions assurent également le suivi et le reporting de la conformité aux enjeux clés de la présente Déclaration dans leur domaine de responsabilité respectif. Leur coordination repose sur des réseaux dédiés et s'inscrit dans le cadre des activités quotidiennes du Groupe.

Dans l'optique de renforcer cette collaboration entre les différentes fonctions et de garantir l'application des principes énoncés dans la présente Déclaration, tant au sein d'ArianeGroup que de sa chaîne d'approvisionnement, ArianeGroup a nommé un Responsable des Droits humains. Ce dernier est directement rattaché aux directeurs généraux d'ArianeGroup GmbH, entité juridique relevant du champ d'application de la Loi, et est placé sous l'autorité fonctionnelle du Secrétaire général. Les directeurs généraux d'ArianeGroup GmbH rendent compte régulièrement du plan d'action au conseil de surveillance, au minimum une fois par an et aussi souvent que nécessaire.

Le Responsable des Droits humains a pour mission de mettre en place des mesures préventives, de procéder à des analyses de risques et à des actions correctives, et de traiter les plaintes. Il assure également un reporting régulier auprès de la direction et des autorités compétentes. À ce titre, le Responsable des Droits humains coordonne les activités des fonctions concernées et les oriente vers une stratégie harmonisée et globale visant à réduire les risques liés aux droits humains et à l'environnement sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

GESTION ET ANALYSE DES RISQUES

Chaque année, ArianeGroup établit une cartographie exhaustive des risques, qui couvre l'ensemble de ses activités, y compris les risques liés aux droits humains et à l'environnement. Le département Enterprise Risk Management (« ERM ») et Contrôle interne supervise cette cartographie ainsi que la gestion des risques.

La méthodologie d'identification, d'évaluation et de hiérarchisation des risques repose sur une procédure applicable à l'échelle du Groupe et est structurée autour de trois piliers : anticipation, maîtrise opérationnelle et engagement des collaborateurs.

Chaque risque identifié est classé en fonction de sa probabilité de survenue et de son impact sur le personnel d'ArianeGroup, son chiffre d'affaires, ses finances, sa réputation et son savoir-faire. Une fois la criticité de chaque risque évaluée, des actions sont mises en place afin d'en réduire la probabilité et/ou l'impact. Les cartographies des risques et les stratégies d'atténuation sont présentées deux fois par an au Comité exécutif afin de réévaluer les risques liés aux activités d'ArianeGroup, de suivre l'avancement des actions mises en place et d'en vérifier l'efficacité.

Les principaux risques liés aux ressources naturelles et à l'environnement concernent la santé et la sécurité des personnes (ex. : accidents du travail, maladies professionnelles), ainsi que les risques environnementaux tels que la pollution accidentelle de l'eau, des sols et de l'air, et ceux associés au changement climatique. Notre Plan de Vigilance permet d'anticiper en permanence ces risques et, par conséquent, de les prévenir. Ces risques sont gérés par les directions de la Gestion des Sites. Une équipe transversale assure le suivi et rend compte au Secrétaire général lors de la revue semestrielle coordonnée par le département ERM.



Les risques liés aux droits humains et aux libertés fondamentales concernent principalement l'égalité, la diversité, la prévention du harcèlement et les enjeux psychosociaux. Ils sont gérés par la Direction des Ressources Humaines, à l'exception des risques liés à la protection des données, qui sont coordonnés par les délégués à la protection des données.

ArianeGroup veille à l'application homogène de la méthodologie d'identification et de hiérarchisation des risques en procédant à une revue des risques semestrielle et à une campagne annuelle de tests de contrôle interne. L'entreprise établit un reporting sur ses risques majeurs et les plans d'action associés (réduction des risques, prévention des impacts graves) avant leur analyse et leur intégration dans la cartographie des risques d'ArianeGroup.

En parallèle, ArianeGroup déploie une méthodologie de cartographie des risques inhérents aux activités de ses sous-traitants et fournisseurs. Ce processus associe un niveau de risque aux différentes activités en fonction de leur impact sur la société civile et l'environnement. Il intègre un examen spécifique des risques environnementaux, des risques liés aux droits humains et sociaux, ainsi que des aspects de gouvernance (ci-après « ESG »).

La première étape de l'élaboration de cette cartographie consiste à évaluer le niveau global de risque ESG d'un fournisseur en croisant les niveaux d'impact de chaque risque avec leur probabilité de survenue.

À l'issue de cette première cartographie, les fournisseurs présentant un niveau de risque élevé ou très élevé font l'objet d'analyses approfondies par des spécialistes ESG, afin d'identifier ceux nécessitant des mesures préventives et/ou correctives renforcées.

Les fournisseurs présentant un niveau de risque faible ou modéré sont approuvés, mais font l'objet d'évaluations régulières.

PRINCIPAUX RISQUES IDENTIFIÉS À CE JOUR

À la date de publication de la présente Déclaration, ArianeGroup a identifié les principaux domaines de risque considérés comme prioritaires en matière de prévention et d'actions correctives :

- Santé, Sécurité et Environnement (« SSE ») :
 - exposition à des substances dangereuses
 - sécurité de l'environnement de travail
 - encadrement de la gestion HSE des sous-traitants sur site
 - prévention des risques psychosociaux
- Égalité et Non-Discrimination : discrimination et harcèlement en milieu professionnel

La cartographie des risques et le plan d'atténuation associé sont régulièrement mis à jour et seront complétés pour ArianeGroup GmbH dans la mesure requise par la Loi.

MESURES PRÉVENTIVES

L'analyse approfondie des risques s'accompagne de mesures préventives ciblées et efficaces.

L'élaboration de ces mesures s'inscrit également dans le cadre des initiatives multipartites du secteur aérospatial et de la Politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (« RSE ») d'ArianeGroup. Cette politique RSE structure ses engagements en matière de développement durable autour de trois piliers à l'échelle du Groupe : l'Espace pour l'Humanité, l'Espace pour l'Environnement et l'Espace pour le Progrès.

POLITIQUES

Les principales politiques d'ArianeGroup énoncent de manière explicite les attentes applicables à ses collaborateurs, ses activités (y compris ses filiales) et ses fournisseurs. Elles incluent :

- La Charte Éthique
- La Charte Éthique Fournisseur
- La Politique Santé, Sécurité et Environnement
- Les Engagements en matière de Développement durable
- La Procédure d'Alerte



Ces politiques sont disponibles aux adresses suivantes : <https://ariane.group/qui-sommes-nous/rse/>, <https://ariane.group/qui-sommes-nous/gouvernance/> et <https://ariane.group/qui-sommes-nous/clients-et-partenaires/>. La Procédure d'Alerte est accessible sur la plateforme du Dispositif d'alertes professionnelles à l'adresse suivante : <https://ag.1signal.net/>.

Ces normes servent de référence pour intégrer progressivement les exigences de l'entreprise dans le Système de Management d'ArianeGroup (« CMS ») en s'appuyant sur des méthodes, des processus et des lignes directrices. Leur mise en application est également soutenue par des initiatives visant à renforcer les compétences internes, notamment à travers des actions de formation et de sensibilisation.

> Charte Éthique

La Charte Éthique d'ArianeGroup définit les principes et valeurs fondamentales qui encadrent ses activités. Elle précise les règles, comportements et engagements auxquels les collaborateurs doivent se conformer et les oriente dans l'accomplissement de leurs missions au quotidien.

> Charte Éthique Fournisseur

ArianeGroup s'engage à respecter les normes les plus strictes en matière de responsabilité et d'intégrité, et attend de ses partenaires qu'ils partagent ces valeurs. À ce titre, l'entreprise exige de ses fournisseurs et sous-traitants qu'ils adhèrent à la Charte Éthique Fournisseur et en relaient les principes au sein de leur propre chaîne d'approvisionnement.

> Politique Santé, Sécurité et Environnement (SSE)

La Politique SSE d'ArianeGroup formalise l'engagement de l'entreprise à respecter les lois et réglementations, à protéger la vie humaine et l'environnement, à prévenir la pollution et à préserver les actifs.

Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- développer des normes reposant sur l'anticipation et la prévention afin de réduire les risques SSE pour le personnel d'ArianeGroup et les parties prenantes impliquées dans ses activités ;
- garantir la continuité des activités de l'entreprise en appliquant des standards stricts en matière de sécurité des installations et de maîtrise des impacts environnementaux ;
- concevoir, fabriquer, tester et livrer des produits et services conformes aux exigences SSE tout au long de leur cycle de vie.

Le Système de Performance SSE d'ArianeGroup a obtenu en 2018 une certification équivalente à la norme ISO 14001 et l'a conservée depuis. Ce système, qui contribue notamment à la gestion des risques liés aux droits humains et à l'environnement inhérents aux activités d'ArianeGroup, constitue l'une des composantes du système ERM.

> Nos engagements en matière de développement durable

ArianeGroup s'engage en faveur du développement durable et œuvre pour que l'espace reste une ressource pérenne, contribuant à l'amélioration des conditions de vie sur Terre. ArianeGroup applique rigoureusement les lois et réglementations en vigueur, tout en s'efforçant d'aller au-delà par une amélioration continue de ses pratiques en faveur d'un avenir plus durable. Cet engagement se manifeste au travers de sa contribution aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies et au Pacte Vert pour l'Europe. Dans cette optique, ArianeGroup collabore avec ses parties prenantes afin de maximiser son impact positif. Ses engagements en matière de RSE structurent sa mission et permettent de l'aligner sur ses activités au quotidien.

DILIGENCE RAISONNABLE

> Dans les activités internes d'ArianeGroup

Les normes de comportement socialement responsable applicables à l'ensemble des sociétés, dirigeants et collaborateurs d'ArianeGroup sont définies dans la Charte Éthique et le Code de Conduite de l'entreprise. ArianeGroup s'assure du respect de ces normes grâce à un suivi régulier effectué par son département de Contrôle interne et à l'utilisation d'indicateurs de performance clés (KPI) déployés au sein de ses équipes SSE locales.



ArianeGroup attache une importance primordiale à un environnement de travail sain, favorisant l'épanouissement et l'engagement de ses collaborateurs. Dans cette optique, l'entreprise a mis en place une gestion approfondie des risques psychosociaux, constituant un élément clé de son Système de Gestion de la Santé.

Cette approche repose sur des mesures organisationnelles et individuelles visant à accompagner les collaborateurs dans la gestion du stress, tant professionnel que personnel.

Les équipes SSE mènent régulièrement des évaluations des risques liés au stress psychosocial au sein d'ArianeGroup. Plusieurs facteurs de stress et ressources sont analysés à l'aide d'enquêtes numériques menées auprès des collaborateurs, puis évalués en fonction des activités et des sites afin d'identifier les interventions nécessaires. Des mesures d'aménagement du travail sont ensuite définies et mises en œuvre en concertation avec les collaborateurs concernés. Des contrôles sont effectués individuellement, ainsi qu'au travers d'analyses de risques ultérieures. Le processus fait l'objet d'un suivi continu et d'adaptations régulières.

Par ailleurs, ArianeGroup accorde une priorité particulière à l'accompagnement et à la formation des managers sur les risques psychosociaux, notamment au travers de sessions de formation régulières et à la demande sur le thème du « leadership sain ». L'entreprise propose également des mesures continues et évolutives visant à promouvoir durablement la santé individuelle et à soutenir ses collaborateurs, notamment :

- un accompagnement social, y compris sur site
- un dispositif de gestion de l'intégration professionnelle
- un service de conseil en soins infirmiers
- des offres régulières et diversifiées de promotion de la santé sur le lieu de travail.

ArianeGroup a également mis en place un ensemble exhaustif de politiques, processus et directives visant à lutter contre la discrimination et le harcèlement en milieu professionnel, conformément à sa Charte Éthique et à la Convention C190 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la violence et le harcèlement, transposée dans les législations nationales applicables aux entités d'ArianeGroup.

La responsabilité première du suivi de ces principes incombe aux managers d'ArianeGroup, selon une approche exemplaire renforcée par des formations au leadership et des modules d'apprentissage en ligne. Les collaborateurs bénéficient du soutien de référents internes en matière de harcèlement et/ou de conseillers sociaux présents sur l'ensemble des sites d'ArianeGroup.

Une procédure de traitement des plaintes, placée sous la responsabilité du représentant des Ressources humaines de chaque site, garantit la conduite d'une enquête approfondie et indépendante pour chaque situation signalée. Ce représentant est habilité à examiner les faits, entendre les témoignages et interroger à la fois le plaignant et la personne mise en cause. Ces entretiens se déroulent en présence d'un représentant du comité d'entreprise (en Allemagne) ou d'un salarié choisi par la personne mise en cause (en France), afin de préserver les droits des collaborateurs et d'assurer un traitement équitable et objectif de toutes les parties concernées. Les collaborateurs souhaitant déposer une plainte en toute confidentialité et de manière anonyme peuvent utiliser le Dispositif d'alertes professionnelles d'ArianeGroup, accessible à toutes les personnes concernées pour signaler toutes violations de ces principes.

> Dans la chaîne d'approvisionnement d'ArianeGroup

Les politiques et procédures décrites dans la section « Mesures préventives » ci-dessus sont intégrées dans l'ensemble des processus d'achat d'ArianeGroup, de la sélection à la gestion quotidienne, en passant par la contractualisation des fournisseurs et sous-traitants.

Ces politiques sont transposées dans les processus du CMS, lesquels définissent notamment les règles d'approvisionnement de l'entreprise. Ainsi, à chaque étape du processus d'achat, ArianeGroup applique les principes énoncés dans la présente Déclaration, que ce soit au travers de ses critères de sélection, du processus d'intégration des nouveaux fournisseurs, des clauses contractuelles imposant le respect de ces principes, ou encore de la certification et du suivi de la conformité des fournisseurs.

À l'issue de la cartographie et de l'évaluation initiales des risques, ArianeGroup sélectionne ses fournisseurs en tenant compte de leur niveau de risque ESG. Ces risques sont identifiés via une solution d'évaluation externe et complétés par un processus de diligence raisonnable imposé aux nouveaux fournisseurs lors de leur sélection, ainsi que par des vérifications en cas d'incertitudes ou de risques élevés ou très élevés identifiés.



> Mise en application contractuelle de nos engagements

Les contrats types d'approvisionnement d'ArianeGroup incluent des clauses imposant aux fournisseurs de respecter et de faire respecter, pour l'ensemble des travaux réalisés, toutes les lois et réglementations applicables (cela concerne notamment les dispositions du droit du travail, la protection de l'environnement, les lois anticorruption, les sanctions internationales, le droit de la concurrence, ainsi que les obligations en matière de sécurité et de diligence raisonnable au sein de la chaîne d'approvisionnement), dans tout pays où les travaux sont exécutés ou soumis à ces réglementations. Les fournisseurs doivent également mettre en place toutes les mesures nécessaires pour assurer cette conformité, tant pour eux-mêmes que pour leur personnel et leurs propres fournisseurs.

Les fournisseurs doivent garantir le respect des exigences définies dans le document « Exigences applicables aux fournisseurs d'ArianeGroup résultant des législations relatives à la protection de l'environnement et à la santé des travailleurs », et confirmer leur adhésion à la Charte Éthique Fournisseur d'ArianeGroup, ainsi qu'aux principes énoncés dans la présente Déclaration.

ArianeGroup a mis en place des indicateurs de performance clés (KPI) spécifiques pour documenter et renforcer l'adhésion explicite à sa Charte Éthique Fournisseur, avec un objectif permanent de taux d'acceptation d'au moins 80 %, tout en tenant compte des périodes de transition liées à l'intégration, aux restructurations, etc. Le respect de ces dispositions constitue une obligation essentielle pour les fournisseurs et un critère déterminant dans leur sélection. ArianeGroup se réserve le droit d'effectuer les vérifications nécessaires, et de procéder notamment à des audits, afin de s'assurer de leur conformité à ces exigences. En l'absence des justificatifs requis ou en cas de non-respect de ces obligations, ArianeGroup se réserve le droit de suspendre les travaux ou de prendre toute mesure qui s'impose, notamment des actions correctives conformément aux exigences de la Loi.

> Sensibilisation et Formation

ArianeGroup propose à l'ensemble de ses collaborateurs des solutions de formation via sa plateforme d'e-learning afin de renforcer la sensibilisation aux impacts des comportements individuels sur les droits humains et l'environnement, ainsi qu'à l'application correcte des politiques et des processus du CMS d'ArianeGroup. Ces formations sont obligatoires pour les collaborateurs travaillant dans des secteurs à risque élevé ou ayant un fort impact sur les droits humains et l'environnement.

ArianeGroup s'engage également à soutenir ses fournisseurs et sous-traitants en leur facilitant l'accès à des formations adaptées, en fonction du niveau de risque évalué en matière de droits humains ou d'environnement, ainsi que de leurs capacités.

> Dispositif d'alertes professionnelles

ArianeGroup valorise la transparence, la confiance et le respect dans ses activités quotidiennes et ses méthodes de travail, afin de favoriser une culture du dialogue essentielle au signalement des incidents. L'entreprise s'engage à lutter contre toute forme de représailles à l'encontre des collaborateurs ayant formulé une alerte, conformément aux principes énoncés dans sa Charte Éthique. Les collaborateurs ainsi que les parties prenantes externes sont encouragés à signaler toute situation ou tout comportement ne respectant pas les réglementations applicables en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de droits humains, ainsi que les engagements pris dans la Charte Éthique.

En complément des procédures internes et conformément aux exigences légales, ArianeGroup a mis en place un Dispositif d'alertes professionnelles permettant aux collaborateurs et aux parties prenantes externes de signaler, en toute confidentialité, des préoccupations ou des comportements contraires aux réglementations et aux principes éthiques, notamment en matière de droits humains ou d'obligations environnementales, sans crainte de représailles. Les signalements peuvent être effectués via la plateforme dédiée : <https://ag.1signal.net/>, y compris de manière anonyme, en suivant la procédure indiquée sur la plateforme et dans les limites autorisées par la réglementation en matière de défense. La procédure d'alerte définit le champ d'application du dispositif et décrit les protections mises en place contre toute forme de représailles envers toute personne s'exprimant de bonne foi.

Placé sous la supervision du Group Ethics and Compliance Officer le Dispositif d'alertes professionnelles assure la protection du lanceur d'alerte, des facilitateurs et des personnes concernées par le signalement. Le Responsable des Droits humains doit être impliqué lorsque l'alerte relève de son périmètre de responsabilité.



> Mesures correctives et coordination avec les parties prenantes externes

Si ArianeGroup prend connaissance, via son Dispositif d'alertes professionnelles ou tout autre canal, d'une violation avérée ou imminente des droits humains ou des normes environnementales, que ce soit dans le cadre de ses propres activités ou au sein de sa chaîne d'approvisionnement, l'entreprise mettra en œuvre les mesures correctives appropriées afin de prévenir, mettre fin ou atténuer cette violation. Dans la mesure du possible, ces actions permettront de revenir à l'état antérieur à la violation. Si nécessaire, ArianeGroup coordonnera ces efforts avec les parties prenantes externes.

ArianeGroup est un membre actif de plusieurs associations du secteur aérospatial et de la défense qui favorisent les échanges et la coordination des efforts en matière de gestion des risques liés aux droits humains et à l'environnement. Parmi celles-ci figurent la BDLI (la fédération allemande des industries aérospatiales), la BDSV (la fédération allemande de l'industrie de la sécurité et de la défense) et le GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

> Reporting externe

ArianeGroup rend compte régulièrement de ses engagements dans son Rapport de Vigilance.

Le Rapport de Vigilance est disponible à l'adresse suivante : <https://ariane.group/qui-sommes-nous/rse/>

En tant qu'entité relevant du champ d'application de la Loi, ArianeGroup GmbH publiera également chaque année son rapport auprès de l'Office fédéral allemand des affaires économiques et du contrôle des exportations (BAFA), conformément aux exigences de la Loi et aux autres réglementations applicables.

Des informations complémentaires sur les engagements d'ArianeGroup en matière de développement durable ainsi que sur les politiques concernées sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.ariane.group/qui-nous-sommes/rse/>

À PROPOS DE LA PRÉSENTE DÉCLARATION

ArianeGroup révisé périodiquement la présente Déclaration. Toute version mise à jour à l'issue de cette révision sera publiée en conséquence et remplacera la version précédente.

Le Directoire (Geschäftsführung) d'ArianeGroup GmbH approuve les principes énoncés dans la présente Déclaration et s'engage à veiller à leur application dans son périmètre de responsabilité.

ArianeGroup GmbH, décembre 2024



Pierre Godart

Directeur général



Dr.-Ing. Jens Franzeck

Directeur général

